




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17548-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1117**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉ DE SERVICES - EXPLOITATION DES RÉSEAUX / CURAGE DES
RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES – SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Alexandre GALLESE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.07

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/11/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Helliot BRAMI

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE SERVICES - EXPLOITATION DES RÉSEAUX / CURAGE DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES – SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le marché concernant le curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales arrive à échéance. Il convient donc de le renouveler.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 04 avril 2011.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec minimum et maximum annuel, passé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des Marchés Publics :

Seuil minimum : 200 000,00 Euros H.T.

Seuil maximum : 800 000,00 Euros H.T.

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Ce marché pourra être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction expresse de 3 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2015.

Aucune variante, ni prestations supplémentaires ou alternatives n'est autorisée.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2011/15CG a été adressé le 4 avril 2011 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E paru le 07 avril 2011
- B.O.A.M.P..... paru le 07 avril 2011
- Courrier d'AIX..... paru le 09 avril 2011
- Les Nouvelles Publications.....paru le 08 avril 2011

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 23 mai 2011 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 4 plis (dont 1 dématérialisé).

Il convient de noter qu'une dizaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.
1 dépôt de plis par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

Critères	Pondération
Prix des prestations	60%
Valeur technique	40%

Au cours de la séance du 09 juin 2011, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

La Société SPGS pour un montant de DQE de 380 726,00 € HT

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Grands Travaux à signer le marché ainsi que ses reconductions éventuelles, et tous les documents s'y rapportant relatifs au curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales avec la société SPGS pour un montant minimum annuel de 200 000 € HT et maximum annuel de 800 000 € HT.

2011.1117 - MARCHÉ DE SERVICES - EXPLOITATION DES RÉSEAUX / CURAGE DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES – SIGNATURE DU MARCHÉ

Présents et représentés	: 52
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**